E/CN.17/2013/3/Add.3 **Nations Unies**



Conseil économique et social

Distr. générale 28 février 2013 Français

Original: anglais

Commission du développement durable Vingtième session

16-17 mai 2013

Rapport de la révision d'application régionale pour l'Afrique*

Introduction

- La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012. Elle avait pour objectif d'assurer un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, de faire le bilan des progrès accomplis et des lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre et de faire face aux défis qui se font jour. La Conférence a examiné les deux thèmes suivants : l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable.
- L'Assemblée générale des Nations Unies a demandé aux gouvernements et aux organismes des Nations Unies de préparer la participation à Rio +20 de manière efficiente et efficace aux niveaux local, national, régional et international, et exhorté les grands groupes à participer activement à toutes les étapes du processus préparatoire. Dans ce contexte, et consciente du rôle important joué par les commissions régionales de l'ONU s'agissant de réduire le fossé entre les engagements pris au niveau mondial et les priorités et actions nationales, l'Assemblée générale a demandé que les réunions régionales d'application coordonnées par les commissions régionales en vue des sessions de la Commission du développement durable soient transformées en réunions préparatoires régionales pour Rio +20.
- La Conférence a adopté un document final intitulé L'avenir que nous voulons, aux termes duquel les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau ont renouvelé leur engagement en faveur du développement durable et de la promotion d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental, pour notre planète comme pour les générations actuelles et futures. Conformément à la décision de l'Assemblée générale, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a piloté le processus préparatoire régional africain pour Rio +20, conjointement avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque

^{*} Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.





africaine de développement (BAD) et en partenariat avec les communautés économiques régionales (CER), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le but était d'aider les pays africains à présenter collectivement leurs préoccupations et priorités, ainsi que de garantir que ces dernières seraient adéquatement reflétées dans les conclusions de la Conférence. Il s'agissait aussi de renforcer les mécanismes de consultation régionale afin qu'ils soutiennent la mise en œuvre des conclusions de Rio +20.

- 4. Comme suite à Rio +20, il a été décidé que la vingtième session de la Commission du développement durable (CDD) se tiendrait à New York en mai 2013 et serait consacrée à l'examen des conclusions de Rio +20. Les conclusions de la session serviraient à alimenter les processus de l'Assemblée générale sur les conclusions de Rio +20. À cet égard, il a été demandé aux commissions régionales de l'ONU d'organiser des réunions régionales d'application en vue de la vingtième session de la CDD. En Afrique, les sessions du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA servent, depuis 2005, de cadre aux réunions régionales d'application pour le continent. C'est ainsi que la huitième session du Comité, tenue du 19 au 21 novembre 2012, a servi de cadre à la Réunion régionale d'application de l'Afrique en vue de la vingtième session de la CDD. La Réunion a été organisée par la CEA en collaboration avec la CUA, la BAD et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.
- 5. Les délibérations de la Réunion régionale d'application de l'Afrique ont porté sur les principales conclusions de Rio +20 qui seraient examinées à la vingtième session de la CDD, à savoir l'Instance politique de haut niveau sur le développement durable, les objectifs de développement durable, les moyens de mise en œuvre (financement du développement durable, mise au point et transfert des technologies, et renforcement des capacités), ainsi que la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. En outre, la Réunion régionale d'application a examiné d'autres résultats jugés pertinents pour l'Afrique, comme les engagements volontaires complétant les moyens traditionnels de mise en œuvre, un programme sur les mesures venant en complément du produit intérieur brut (PIB), l'économie verte et la section du document final consacrée à l'Afrique. Dans le contexte de ces conclusions de Rio, les participants ont également examiné certains aspects pertinents du programme de développement pour l'après-2015.
- 6. Le présent document constitue le document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique en vue de la vingtième session de la Commission du développement durable et représente la contribution collective du continent à cette session et au groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable. Il s'agit d'un document évolutif qui sera actualisé en consultation avec le Bureau de la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, les représentants permanents africains à Addis-Abeba et le coordonnateur du Groupe des États d'Afrique à New York, compte tenu des informations et faits nouveaux pertinents survenus entre son adoption et la tenue de la vingtième session de la CDD. Il sera présenté aux instances régionales compétentes, notamment à la vingtième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et à la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des

finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Préambule

Nous, représentants des États membres africains ayant tenu des consultations avec les parties prenantes concernées, notamment les organisations intergouvernementales et les grands groupes,

Réunis à Addis-Abeba (Éthiopie), du 19 au 21 novembre 2012, à l'occasion de la Réunion régionale d'application de l'Afrique en vue de la vingtième session de la Commission du développement durable de l'ONU,

Rappelant les engagements relatifs au développement durable pris à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, aussi dénommée « Rio +20 », tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, engagements matérialisés dans le document final de la Conférence, L'avenir que nous voulons,

Rappelant également que Rio +20 a considéré l'élimination de la pauvreté comme étant le plus grand défi auquel le monde doit faire face et un préalable indispensable au développement durable et, à cet égard, saluant son engagement à éliminer la pauvreté, à s'attaquer à l'insécurité alimentaire et à promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et équitable, le développement social et la protection de l'environnement,

Nous félicitant de l'engagement pris à Rio +20 de prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable à tous les niveaux et reconnaissant les liens qui existent entre ces divers aspects,

Nous félicitant par ailleurs de la réaffirmation par la Conférence de sa détermination à atteindre plus rapidement les objectifs du Millénaire pour le développement et de l'appui apporté aux efforts de l'Afrique en matière de développement durable, y compris la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Saluant la réaffirmation par Rio +20 des Principes de Rio, en particulier le principe de responsabilité commune mais différenciée, aussi bien qu'Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg,

Accueillant avec satisfaction la reconnaissance par Rio +20 du rôle vital joué dans la promotion du développement durable par tous les grands groupes, à savoir les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les agriculteurs, les travailleurs et les syndicats, le monde scientifique et technique, les autorités locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, et d'autres parties prenantes,

Nous félicitant par ailleurs du partenariat entre la CEA, la CUA et la BAD, ainsi qu'avec les CER, le PNUE et le PNUD, et du rôle joué par ces entités pour aider les pays africains à exprimer collectivement leurs préoccupations et leurs priorités à la Conférence et veiller à ce que ces dernières soient dûment prises en compte dans les documents finals de cette dernière,

Réaffirmant que les organismes publics et législatifs, à tous les niveaux, ont un rôle clef à jouer dans la promotion du développement durable. À cet égard, nous demandons à la CEA, à la CUA, à la BAD, aux CER, au PNUE, au PNUD et aux autres partenaires de poursuivre et multiplier leurs efforts pour fournir l'appui nécessaire en matière de facilitation et de coordination en vue de la mise en œuvre effective des conclusions de Rio +20 en appui aux efforts de développement durable en Afrique,

Adoptons le présent document final, ainsi que suit :

S'agissant des organes chargés du développement durable

A. Au niveau mondial

7. L'Afrique se félicite que Rio +20 ait estimé que le cadre institutionnel du développement durable devrait correspondre aux Principes de Rio de 1992 et faire fond sur Action 21 et sur le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La région réaffirme que ce cadre ne devrait pas être une fin en soi, mais qu'il devrait plutôt être lié à la réalisation du développement durable et, partant, à l'intégration équilibrée de ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale). À cet égard, l'Afrique souligne combien il importe d'éviter les chevauchements dans les mandats institutionnels et d'avoir des institutions et des stratégies efficaces et de bénéficier d'une participation multipartite. Elle juge en outre pertinent d'établir des liens efficaces entre les processus institutionnels aux niveaux mondial, régional, sous- régional et national, sur la base du principe de subsidiarité.

Instance politique de haut niveau pour le développement durable

- 8. L'Afrique considère l'Instance politique de haut niveau comme un forum d'élaboration de politiques et de prise de décisions sur les questions relatives au développement durable au niveau mondial. À cet égard, elle se félicite de sa création prochaine en tant qu'instance politique intergouvernementale de haut niveau à caractère universel chargée, entre autres, d'exercer une action mobilisatrice, de donner des orientations et de formuler des recommandations aux fins du développement durable.
- 9. L'instance politique de haut niveau prendra des décisions de fond et s'acquittera des fonctions ci-après :
- a) Exercer une action mobilisatrice, donner des orientations et formuler des recommandations aux fins du développement durable;
- b) Améliorer l'intégration des trois dimensions du développement durable de manière holistique et intersectorielle à tous les niveaux;
- c) Constituer une tribune dynamique propice à une concertation régulière, à l'établissement de bilans et à la définition de programmes pour la promotion du développement durable;
- d) Avoir d'un programme ciblé, dynamique et pragmatique qui mette l'accent voulu sur les opportunités et les défis nouveaux et naissants en matière de développement durable;

- e) Suivre et passer en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris dans Action 21, dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, dans le Programme d'action de la Barbade, dans la Stratégie de Maurice, dans le document issu de la présente Conférence et, selon qu'il convient, des conclusions d'autres sommets et conférences des Nations Unies, dont la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi que de leurs moyens de concrétisation respectifs.
- 10. Le mode de fonctionnement de l'Instance devrait permettre des relations efficaces avec les organes concernés aux niveaux régional et local. Ces relations doivent reposer sur le principe de subsidiarité, qui est important pour traduire effectivement les accords internationaux sur le développement durable au moyen d'actions et de résultats concrets à l'échelle nationale et locale.

Structure et questions d'organisation

- 11. L'Afrique propose que l'instance politique de haut niveau ait la structure et les modalités de fonctionnement ci-après :
- a) Soit composée de chefs d'État et de gouvernement et de représentants de haut niveau;
- b) Se réunisse pendant deux jours au début des sessions de l'Assemblée générale tous les trois ans;
- c) Soit précédée de réunions préparatoires d'experts techniques pendant trois jours et reçoive les contributions et les rapports des parties prenantes concernées;
- d) Soit dotée d'un secrétariat solide qui serait notamment chargé de l'appuyer dans sa fonction consistant à assurer une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable;
- e) Soit présidée par le Président de l'Assemblée générale et que ses conclusions prennent la forme d'une déclaration adoptée par l'Assemblée générale;
- f) Bénéficie de la contribution et des apports de toutes les parties prenantes concernées.

B. Aux niveaux régional et sous-régional

12. L'Afrique se félicite que Rio +20 ait reconnu l'importance du rôle que les institutions régionales et sous-régionales jouent dans la promotion du développement durable à ces niveaux, et notamment dans l'instauration de rapports efficaces entre les institutions internationales, nationales et locales. Il est remarquable à cet égard que la Conférence ait, entre autres points, souligné le fait que les organisations régionales et sous-régionales, notamment les commissions régionales et leurs bureaux sous-régionaux, contribuent beaucoup à la promotion d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable et insisté sur la nécessité de soutenir ces institutions. En Afrique, la CEA, en collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales africaines et d'autres institutions des Nations Unies, organise, avec des résultats remarquables, la réunion régionale africaine d'application en vue des sessions de la Commission du développement durable. La CEA, la CUA, la BAD, l'APCN et les CER devraient

13-24917 5

donc faire fond sur cette expérience pour, entre autres choses, faciliter des réunions et processus consultatifs visant à suivre, à évaluer et à renforcer le respect par les pays des engagements pris au titre du développement durable.

- 13. À la lumière de ce qui précède, voici les propositions de l'Afrique :
- a) Les réunions régionales d'application devraient être revalorisées et devenir des instances politiques régionales de haut niveau pour le développement durable, qui constitueront le volet régional de l'Instance politique de haut niveau. Elles devraient faire fond sur la précieuse expérience accumulée avec l'organisation des réunions régionales d'application;
- b) La CEA devrait convoquer l'Instance politique régionale africaine pour préparer les sessions de l'Instance politique de haut niveau sur le développement durable, conjointement avec la CUA et la BAD et en collaboration avec les partenaires concernés. Ce faisant, il conviendra de veiller à offrir une plate-forme solide permettant de mieux intégrer les trois dimensions du développement durable;
- c) Pour renforcer la participation à l'Instance politique régionale africaine, la CUA, la BAD, l'APCN et les CER devraient s'engager plus activement aussi bien dans l'élaboration des rapports d'examen régionaux et sous-régionaux en collaboration avec la CEA et les autres organismes des Nations Unies que dans l'organisation des réunions de l'Instance elle-même;
- d) La préparation des réunions de l'Instance politique régionale africaine et la participation à ces réunions devraient faire intervenir une bonne coordination entre les délégations des États membres qui sont encouragés à inclure dans leur délégation des représentants des différentes capitales, les missions africaines à Addis-Abeba et le groupe de négociateurs africains à New York. Des représentants des grands groupes devraient aussi être invités à participer. Cela permettrait d'avoir un processus participatif bien étayé et bien coordonné et des liens effectifs entre les processus locaux, nationaux, régionaux et mondiaux;
- e) Les bureaux sous-régionaux de la CEA et les communautés économiques régionales devraient organiser, en collaboration avec d'autres organes et institutions des Nations Unies opérant à l'échelle sous-régionale, des réunions d'examen étayées par des rapports d'examen sous-régionaux, qui devraient eux-mêmes s'appuyer sur des rapports d'examen nationaux. Les rapports d'examen sous-régionaux et les conclusions des réunions d'examen sous-régionales devraient enrichir les rapports et les réunions de l'Instance:
- f) Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU devrait travailler avec la CEA pour s'assurer que les processus et les liens aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial indiqués ci-dessus ont été établis comme il se doit;
- g) Il convient, en application des conclusions de Rio +20, de prendre des mesures concrètes pour renforcer la CEA et ses bureaux sous-régionaux afin qu'ils aident davantage les pays africains à réaliser leurs objectifs de développement durable, y compris en renforçant les capacités de ces pays en matière de prise en compte du développement durable, d'évaluations intégrées, de suivi et d'évaluation, ainsi que de création de plates-formes pour promouvoir le partage de données d'expérience et la mise en réseau des connaissances;

- h) Le Mécanisme de coordination régionale des institutions du système des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD (MCR-Afrique) et ses antennes régionales devraient renforcer son rôle dans la promotion d'une approche coordonnée et cohérente de l'appui qu'apporte l'ONU à l'Afrique pour la mise en œuvre des accords relatifs au développement durable et devraient assurer, au niveau national, une liaison efficace avec le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD);
- i) Étant donné que le maintien de processus bien coordonnés et efficaces aux différents niveaux a des incidences financières, l'Afrique demande à la communauté internationale de lui apporter l'appui nécessaire pour y faire face.

C. Au niveau national

- 14. L'Afrique prend note du fait que Rio +20 a préconisé la mise en place de processus de planification et de prise de décision plus cohérents et mieux intégrés aux niveaux national, infranational et local et a, à cette fin, demandé à la communauté internationale de renforcer les institutions nationales, infranationales et locales, ainsi que les organismes et processus multipartites connexes s'occupant du développement durable, notamment pour ce qui est de coordonner et de favoriser une intégration efficace des trois dimensions du développement durable. Ces organismes devraient consolider et assurer la prise en compte du développement durable aux niveaux les plus élevés des organes décisionnels gouvernementaux, du secteur privé et des organisations de la société civile (OSC). En outre, le mode de fonctionnement de ces organismes de coordination devrait assurer la participation de l'ensemble des ministères, des entités gouvernementales pertinentes et d'autres acteurs concernés et leur permettre d'assumer leurs responsabilités dans le développement durable.
- 15. À la lumière de ce qui précède, les propositions ci-après devraient étayer la mise en place (ou le renforcement) et le fonctionnement des organismes de coordination pour le développement durable au niveau national :
- a) Le mandat, la localisation et l'organigramme des organes de coordination devraient permettre l'existence de liens horizontaux et verticaux et assurer un traitement intégré des trois dimensions du développement durable;
- b) La composition des organismes de coordination devrait être élargie et assurer la participation pleine et efficace de tous les ministères, entités gouvernementales et grands groupes concernés. Des mécanismes participatifs devraient permettre la participation active de l'ensemble des parties prenantes au processus décisionnel et à l'exécution des activités;
- c) Les organismes de coordination nationaux du développement durable devraient disposer, aux échelons locaux, de structures décentralisées chargées de guider la mise en œuvre et de veiller à ce que l'impact désiré soit obtenu à ces niveaux-là. Les organismes nationaux devraient être encouragés à reconnaître et inclure les expériences locales, les enseignements tirés et les mesures prises dans les solutions et accords sur la durabilité pour ensuite alimenter les politiques et les processus décisionnels au niveau national;
- d) Les organismes de coordination du développement durable devraient guider l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans de

manière à créer des synergies et à éviter les chevauchements et les doubles emplois dans les activités;

- e) Les organismes de coordination devraient adopter ou améliorer l'utilisation et l'application des approches et des outils, dont les évaluations intégrées, susceptibles de favoriser l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable;
- f) Les organismes de coordination devraient avoir un rôle de sensibilisation et de plaidoyer concernant les questions de développement durable et servir de cadres pour le partage de données d'expérience et la mise en réseau des connaissances:
- g) La Commission économique pour l'Afrique devrait, de concert avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, et en partenariat avec l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD et d'autres partenaires, soutenir le renforcement des capacités et promouvoir le partage de données d'expérience et la mise en réseau des connaissances entre les organismes de coordination.

Objectifs de développement durable

- 16. L'Afrique reconnaît le rôle important que les objectifs de développement durable, fondés sur la Déclaration du Millénaire, Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, pourraient jouer dans la réalisation d'un développement durable, conforme et intégré au programme de développement de l'après-2015 fondé sur la Déclaration du Millénaire. Considérant que ces objectifs ne devraient pas détourner des ressources et des efforts au détriment de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous insistons sur le fait que la plupart des pays africains sont en retard et risquent de ne pas réaliser les OMD d'ici à 2015. L'Afrique rappelle qu'il est nécessaire d'approfondir le soutien apporté en vue de la réalisation des OMD.
- 17. L'Afrique juge essentiel que les objectifs de développement durable complètent les OMD plutôt que de s'y substituer. Lier les objectifs de développement durable aux objectifs du Millénaire pour le développement et établir des objectifs qui s'inscrivent dans le programme de développement de l'après- 2015 contribueraient à promouvoir la cohérence dans la formulation des politiques et la mise en œuvre synergique des objectifs établis au niveau international. Cela contribuerait également à réduire au minimum la pression exercée sur les capacités institutionnelles limitées de plusieurs pays africains qui autrement seraient aux prises avec une myriade de programmes qui paraissent non liés, distincts ou séparés. À cet égard, il est impératif que les deux processus soient conduits de façon concertée et synergique. Les objectifs de développement durable devraient également intégrer toutes les dimensions du développement durable, de façon à assurer une plus grande convergence entre les questions couvertes par les OMD, le programme de développement de l'après-2015 et les objectifs de développement durable.

- 18. L'Afrique réaffirme que les objectifs de développement durable devraient être fondés sur les principes ci-après :
- a) Les Principes de Rio, en particulier le principe de responsabilité commune mais différenciée, en tenant compte de la différence de contexte, des ressources et des priorités de chaque pays;
- b) Les buts, cibles et indicateurs devraient intégrer les trois dimensions du développement durable, ainsi que les questions liées à la gouvernance pour le développement durable;
- c) Les objectifs de développement durable devraient être orientés vers l'action et permettre le suivi des progrès vers la réalisation du développement durable dans le temps. À cet égard, ils devraient inclure des cibles claires et mesurables mises au point en tenant compte des différentes priorités, réalités et capacités, ainsi que des différences de niveaux de développement, des régions et des pays;
- d) Les objectifs de développement durable devraient être universels par nature et suffisamment souples pour être adaptés aux différentes priorités nationales;
- e) Les objectifs de développement durable devraient s'appuyer sur les OMD et les compléter, ces derniers devant être conservés et être effectivement mis en œuvre et appuyés;
- f) Les objectifs de développement durable devraient être assortis de moyens de mise en œuvre appropriés, en particulier s'agissant du financement, du transfert de technologies et du renforcement des capacités;
- g) Les objectifs de développement durable devraient promouvoir un développement équitable, inclusif et centré sur l'être humain;
- h) Les objectifs de développement durable devraient être élaborés dans le contexte du programme de développement de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.
- 19. L'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel est confronté le continent africain aujourd'hui et c'est une condition indispensable du développement durable. L'Afrique considère donc que les objectifs de développement durable devraient traiter des domaines prioritaires ci-après :
 - a) Élimination de la pauvreté;
 - b) Lutte contre la faim, en assurant la sécurité alimentaire et la nutrition;
 - c) Accès à l'eau potable et à des installations convenables d'assainissement;
 - d) Accès à une éducation et à des services de santé de qualité;
 - e) Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;
- f) Accès universel et équitable aux services sociaux et à la protection sociale;
 - g) Croissance économique soutenable et inclusive;
- h) Réduction de la vulnérabilité et promotion de la résilience, y compris face aux effets des changements climatiques;

13-24917 **9**

- i) Création d'emplois décents;
- j) Renforcement du développement des infrastructures;
- k) Accès à une énergie abordable et durable;
- 1) Lutte contre la dégradation des terres et la désertification, la sécheresse et le déboisement;
- m) Lutte contre les problèmes découlant des changements climatiques, notamment par des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets;
 - n) Promotion d'une gestion durable des ressources en eau;
- o) Accès facilité aux technologies écologiquement rationnelles et le transfert de ces technologies, y compris en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets;
 - p) Promotion de la paix et de la sécurité.
- 20. Les buts, cibles et indicateurs devraient être étayés par la conclusion des consultations dans la région de l'Afrique concernant le programme de développement de l'après-2015 et par la publication du *Rapport sur le développement durable en Afrique*, dans le cadre duquel un indicateur du développement durable a été mis au point pour l'Afrique. Le processus est mené par la CEA, en collaboration avec la CUA, la BAD et les organismes des Nations Unies;
- 21. Le Rapport sur le développement durable en Afrique offre un moyen important pour l'évaluation des progrès vers la réalisation du développement durable et devrait constituer le chapitre régional du Rapport sur le développement durable dans le monde qu'il est proposé d'établir. La publication de ce rapport devra donc être soutenue afin de faire en sorte qu'il devienne un document de référence faisant autorité pour le suivi des progrès vers la réalisation du développement durable dans la région.
- 22. Hormis le niveau régional, l'appropriation des objectifs de développement durable ainsi que des ses cibles et indicateurs connexes devrait se faire également aux plans sous-régional et national. En effet, il importe de disposer, au niveau national, d'un cadre d'indicateurs clair et pratique pour le développement durable, afin d'aboutir à une meilleure compréhension, d'organiser les modalités d'intégration et de rechercher les types de liens qui devraient exister entre les différents secteurs. À cet égard, la région demande aux institutions internationales et régionales compétentes d'aider les pays en ce qui concerne le développement et l'application des cadres d'indicateurs du développement durable.
- 23. Afin d'assurer un processus de formulation bien coordonné et efficace des objectifs de développement durable, l'Afrique demande à la communauté de lui apporter un soutien adéquat en vue de lui permettre de lancer un processus de large consultation efficace et partant de la base, à l'effet de définir les objectifs, indicateurs et cibles devant sous-tendre les objectifs de développement durable.

Moyens de mise en œuvre

24. L'Afrique reconnaît qu'elle est responsable au premier chef de son propre développement et a fait des progrès importants à cet égard. Cependant, il est

manifeste que la région a besoin d'un appui extérieur pour compléter ses efforts, particulièrement au regard des défis nouveaux et émergents. Par conséquent, la région juge indispensable la concrétisation des engagements pris et des promesses faites au titre des moyens de mise en œuvre, notamment le financement, la mise au point et le transfert des technologies, le renforcement des capacités, le commerce international et la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, la communauté internationale devrait s'appuyer sur les synergies existant entre les différents moyens de mise en œuvre pour assurer le développement durable. L'Afrique se félicite de ce que Rio +20 ait reconnu que les pays en développement ont besoin de ressources supplémentaires pour assurer le développement durable et qu'il faudrait également mobiliser des ressources considérables de diverses sources et utiliser efficacement les ressources financières.

A. Financement

- 25. L'Afrique se félicite de l'accord conclu à Rio +20 et de la résolution prise ultérieurement par l'Assemblée générale de mettre en place un mécanisme intergouvernemental pour mieux étayer les décisions concernant le financement du développement durable. La région se félicite de ce que le processus évaluera les besoins de financement, l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants, de même que les initiatives supplémentaires, en vue de préparer un rapport qui présente des options quant à une stratégie efficace de financement du développement durable destinée à faciliter la mobilisation des ressources et leur utilisation efficace pour la réalisation des objectifs de développement durable. L'Afrique est bien représentée et prendra une part active aux délibérations du groupe de travail constitué par l'Assemblée générale avec pour mission d'évaluer les besoins de financement et de préparer la stratégie de financement du développement durable. À cet égard, l'Afrique propose ce qui suit :
- a) Le processus devant aboutir à l'identification d'une stratégie de financement du développement durable devrait être à large assise, transparent et inclusif et tenir compte des points de vue de toutes les parties prenantes;
- b) Le processus explorera toutes les sources possibles de financement, notamment internes et externes, publiques et privées. Ces sources sont notamment les suivantes : les stratégies visant à permettre aux pays, en particulier les pays en développement, de mobiliser des ressources intérieures supplémentaires pour le développement durable, y compris par le truchement de sources novatrices; les mécanismes destinés à améliorer les recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles et à les affecter aux objectifs de développement; l'établissement de droits de tirage spéciaux pour les régions en développement; l'extension de l'allègement de la dette au-delà des seuils actuels (sur la base de la « soutenabilité » de la dette); des opportunités de partenariats public-privé pour le financement des projets publics de nature à générer d'importants avantages sociaux et économiques; l'exploitation des instruments spécialisés de financement existants, tels que ceux ayant trait au changement climatique, y compris le Fonds pour l'environnement mondial (FEM); le rôle de l'investissement direct étranger (IDE), l'aide publique au développement (APD) et le programme relatif à l'efficacité de l'aide et du développement;
- c) Le processus devrait tirer parti de la promotion des synergies entre les différents moyens de mise en œuvre (financement, technologie, renforcement des

capacités et commerce) pour améliorer l'efficacité dans le déploiement et l'utilisation des ressources;

- d) L'évaluation des besoins de financement s'attachera à mettre l'accent sur les priorités de développement durable des pays dans la ligne de leurs objectifs nationaux de développement. La stratégie devra accorder la priorité aux besoins des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés;
- e) En outre, la CEA, la CUA, la BAD et les autres partenaires devront fournir des cadres pour de larges consultations sur la stratégie de financement en Afrique afin de garantir que les contributions des membres africains du Comité du financement du développement durable reposent sur les priorités et préoccupations de la région;
- 26. Tout en prenant une part active au processus mondial, les pays africains restent déterminés à continuer à mobiliser des ressources intérieures (tant publiques que privées), à améliorer l'environnement national de la gouvernance, à harmoniser les efforts nationaux, régionaux et internationaux, à veiller à la cohérence des politiques et à mettre en place ou renforcer des politiques nationales dans l'optique de tenir les engagements pris au titre du développement durable.

27. La BAD, la CEA et la CUA devraient aider les pays à :

- a) Effectuer une évaluation exhaustive des besoins de financement du développement durable pour la région afin d'étayer sa position de négociation en ce qui concerne la stratégie de financement du développement durable;
- b) Consolider les fonds existants pour les questions liées au développement durable dans le but de fournir une image globale des ressources financières disponibles, de créer des synergies, d'évaluer les déficits et de mettre au point une stratégie pour la mobilisation de ressources supplémentaires;
- c) Étudier, dans le contexte du point b) ci-dessus, la possibilité de créer un fonds africain de développement durable pour des domaines prioritaires comme le renforcement des capacités et la réforme des institutions et des processus, la recherche-développement pour appuyer l'innovation et la production de nouvelles connaissances, l'élaboration de mécanismes de transfert, d'adaptation et d'application de technologies, et les réformes de fond en matière d'infrastructures.

B. Mise au point et transfert des technologies

28. L'Afrique estime que l'accès aux technologies fiables, propres et durables au plan écologique adaptées aux besoins et circonstances locaux aiderait la région à exploiter son riche patrimoine de ressources naturelles sans en compromettre la durabilité, contribuant ainsi au développement durable sur le continent. Cependant, la majorité des pays africains ne bénéficie pas d'un accès adéquat à ces technologies, faute de savoir-faire technologique, de compétences, de ressources, d'infrastructure, y compris les institutions et le climat des affaires requis pour stimuler le développement technologique. À cet égard, l'Afrique se réjouit de l'accent mis par Rio +20 sur la nécessité de promouvoir le transfert des technologies vers les pays en développement. Cela dit, la région note la réserve voulant que ce transfert se fasse à des *conditions mutuellement acceptables*. Aussi réitère-t-elle son

appel à la communauté internationale afin qu'elle fasse du transfert des technologies un engagement contraignant pour les pays développés.

- 29. Nonobstant ce qui précède, l'Afrique se sent confortée par la détermination de la Conférence à appuyer le renforcement des capacités scientifiques et technologiques, notamment grâce à la collaboration entre les établissements de recherche, les universités, le secteur privé, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les scientifiques. L'Afrique se félicite en outre de la demande faite par Rio +20 aux organismes compétents des Nations Unies de définir des options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement. L'Afrique prendra une part active aux discussions pour veiller à ce que soient adéquatement prises en compte les priorités et préoccupations de la région concernant la mise au point, l'adaptation et le transfert des technologies.
- 30. À la lumière de ce qui précède, l'Afrique recommande que le rapport du Secrétaire général sur le mécanisme de facilitation favorisant la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres tienne compte des éléments suivants :
- a) La nécessité de prendre en compte toutes les étapes intervenant dans le processus de transfert des technologies, notamment : i) l'identification du besoin et de la technologie faisant l'objet d'intérêt; ii) les sources potentielles, les coûts et les négociations pour y accéder; iii) Le transfert effectif de la technologie; iv) L'adaptation et l'initiation à l'utilisation et à l'entretien de la technologie; et v) L'utilisation et le perfectionnement des technologies acquises;
- b) La nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de mettre en place un conseil consultatif indépendant dont les membres seraient issus des différents organismes du système pour disposer de différents points de vue concernant la mise au point, le transfert et l'utilisation des technologies. Une approche à l'échelle du système visant à la mise au point, au transfert et à l'utilisation des technologies propres permettrait à l'Organisation de coordonner ses activités dans tous les organismes;
- c) La création d'un réseau régional de centres d'excellence et de plaques tournantes, en mettant à profit les réseaux et les arrangements institutionnels existants pour évaluer les besoins et identifier, mettre au point, adapter et diffuser les technologies propres;
- d) Les stratégies visant à promouvoir et renforcer les institutions régionales, sous-régionales et nationales en matière d'innovation technologique par l'accroissement des ressources financières et l'établissement, à l'intérieur et à l'extérieur de la région, de partenariats pour la mise au point de technologies, ainsi qu'à encourager les partenariats entre l'industrie, les universités et les pouvoirs publics; cela pourrait passer par la mise en place d'un mécanisme susceptible d'aider les pays à identifier, acquérir, adapter et utiliser des technologies existantes et émergentes aussi près du terrain que possible;
- e) Le rôle des partenariats entre les pouvoirs publics, les milieux d'affaires et la société civile pour identifier et tester les nouvelles technologies et approches, et de transposer à une plus grande échelle les technologies prometteuses; cela pourrait inclure le recours au financement public pour mobiliser des investissements privés durables;

- f) Les accords destinés à promouvoir la coordination et les synergies entre les diverses initiatives de transfert de technologies et la mise en place de mécanismes technologiques et de réseaux technologiques. Ces mécanismes et réseaux devraient être mis à contribution pour la mise au point, la diffusion et le transfert des technologies vertes plus générales en vue du développement durable;
- g) Les options pour l'établissement de mécanismes régionaux de financement pour aider les pays en développement à faire face aux coûts liés à la mise au point, à l'adaptation, au transfert et au déploiement des technologies. Il faudrait y inclure la formation et tous types de redevances ou droits de licence dans les cas où les propriétaires de ces technologies ne seraient pas disposés à y renoncer;
- h) L'appui international à la création d'un mécanisme de mise au point et de transfert de technologies en Afrique, particulièrement pour ce qui est des technologies de nature à aider le continent à mieux exploiter son riche patrimoine de ressources naturelles sans en compromettre la durabilité.

C. Renforcement des capacités

- 31. L'Afrique considère le renforcement des capacités, notamment ses trois dimensions que sont la valorisation des ressources humaines, le développement organisationnel et le renforcement institutionnel, comme crucial pour la mise en œuvre des engagements au titre du développement durable dans la région. À cet égard, elle souligne la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales globales de renforcement des capacités de toute urgence afin d'accélérer la mise en œuvre de son programme de développement durable. En plus de la communauté internationale, l'Afrique s'emploie à renforcer les partenariats avec les acteurs non traditionnels et le secteur privé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays, dans le but d'exploiter les ressources et les capacités en faveur du développement durable. Par ailleurs, l'Afrique souligne de nouveau l'urgente nécessité de pleinement prendre en compte le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.
- 32. L'Afrique se félicite de l'accent mis par Rio +20 sur la nécessité d'approfondir le renforcement des capacités aux fins du développement durable, de son appel au resserrement de la coopération technique et scientifique, notamment la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, ainsi que de sa réaffirmation de l'importance que revêt la valorisation des ressources humaines, notamment par la formation et le transfert des connaissances. La région réitère l'appel de la Conférence aux organismes compétents des Nations Unies et aux autres organisations internationales afin qu'ils aident les pays en développement à renforcer leurs capacités en vue de mettre en place des économies intégrées utilisant efficacement les ressources.
- 33. À la lumière de ce qui précède, l'Afrique propose que la communauté internationale apporte son appui à :
- a) La révision du cadre stratégique de renforcement des capacités du NEPAD pour accélérer le renforcement des capacités afin de mettre en œuvre les engagements pris au titre du développement durable. La nouvelle stratégie devrait inclure des indicateurs clairs et mesurables pour suivre et évaluer les interventions visant à contribuer aux progrès de la région en matière de renforcement des capacités;

- b) L'élaboration de stratégies nationales de renforcement des capacités qui adoptent une approche plus large, intégrant tous les aspects du renforcement des capacités, notamment la valorisation des ressources humaines, le développement organisationnel et le renforcement des institutions;
- c) La réforme des programmes d'enseignement en Afrique pour promouvoir le développement de connaissances et de compétences en vue du développement durable à tous les niveaux;
- d) La promotion de la coordination et des synergies entre les différentes initiatives de renforcement des capacités, dans les accords internationaux portant sur les domaines économique, social et environnemental.

D. Engagements volontaires

- 34. L'Afrique se félicite des engagements volontaires pris par toutes les parties prenantes à Rio +20 et de ceux prévus tout au long de 2012 pour mettre en œuvre les politiques, plans, programmes, projets et actions concrets visant à promouvoir le développement durable et l'élimination de la pauvreté. Elle souligne l'importance de ces engagements volontaires, qui pourraient aider la région à traduire en programmes et actions concrets les diverses conclusions de Rio +20 afin de promouvoir et de réaliser le développement durable dans la région. Par conséquent, il est essentiel que les pays africains profitent pleinement des engagements volontaires et favorisent l'intensification des initiatives connexes. À cet égard, les pays africains s'emploieront à :
- a) Œuvrer de concert avec les organisations qui ont pris des engagements afin de mieux définir et préciser les pays cibles et les bénéficiaires ainsi que les mécanismes permettant d'accéder au soutien financier et technique et de le mettre en service, ainsi que de clarifier les rôles et responsabilités;
- b) Œuvrer de concert avec les diverses organisations qui ont pris des engagements afin que la mise en œuvre de ceux-ci soit mieux coordonnée et mieux intégrée, ce qui accroîtrait la synergie et garantirait l'efficacité dans la concrétisation des engagements;
- c) Inviter les organisations qui ont pris des engagements et les pays bénéficiaires à élaborer et mettre en œuvre des cadres et des forums de contrôle/suivi, de responsabilisation et de dialogue afin de suivre la mise en œuvre des engagements et de veiller à cette mise en œuvre;
- d) Activement faire part de leurs intérêts aux organisations qui ont pris des engagements afin que les initiatives pertinentes prennent en compte ces intérêts. Cela est particulièrement important pour les pays qui n'ont pas été visés spécifiquement;
- e) Mener des actions de sensibilisation pour que des engagements spécifiques et supplémentaires relatifs au développement durable soient pris dans les domaines prioritaires. Ces derniers sont notamment les suivants : élimination de la pauvreté, économie du développement durable, finances et commerce, évaluation des progrès du développement durable, capacité de planification préalable en cas de catastrophe naturelle, lutte contre la dégradation des sols et la désertification, égalité entre les sexes et consommation et production durables;

- f) De concert avec les organisations qui ont pris des engagements, documenter et diffuser les bonnes pratiques observées et les enseignements tirés de la mise en œuvre.
- 35. De surcroît, l'Afrique demande à la CEA et à ses partenaires de :
- a) Servir d'intermédiaire entre le Département des affaires économiques et sociales, les organisations qui ont pris des engagements, ainsi que les pays cibles et les bénéficiaires pour faire en sorte que l'appui prévu soit apporté d'une façon efficace:
- b) Identifier les pays qui ne sont pas visés et plaider pour leur inclusion dans des programmes pertinents;
- c) Encourager la mise en place de plates-formes afin de mettre en commun les données d'expérience et de favoriser la mise en réseau des connaissances entre les pays et d'autres parties prenantes telles que le secteur privé et les organisations de la société civile. Le but est de contribuer à une mise en œuvre efficace ainsi qu'à l'intensification et à la transposition des bonnes pratiques et des cas de réussite.

Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

- 36. L'Afrique est encouragée par l'appel lancé par Rio +20 pour que les efforts soient poursuivis et intensifiés en vue d'aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice, ainsi que pour le renforcement de l'appui du système des Nations Unies à ces États. À cet égard, la région se félicite de l'accord conclu à Rio +20 visant à convoquer en 2014 la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, en faisant fond sur le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice, ainsi que sur l'adoption ultérieure par l'Assemblée générale à sa soixante-septième session d'une résolution qui précise les modalités de la conférence. Les petits États insulaires en développement d'Afrique s'efforcent de préparer efficacement la conférence et d'y participer activement, de et faire en sorte que les priorités et préoccupations de la région soient dûment prises en compte dans les conclusions de la conférence. À cet égard, l'Afrique :
- a) Réaffirme l'importance de la conférence s'agissant de consolider et d'intensifier la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, en vue de permettre aux petits États insulaires en développement de parvenir au développement durable, ainsi que la nécessité d'entreprendre des mesures pour sensibiliser à la question et donner à la conférence une grande publicité;
- b) Souligne la nécessité pour la conférence de parvenir à des résultats audacieux et ambitieux, qui s'appuieraient sur des processus antérieurs, notamment Rio +20 et l'examen quinquennal de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. Aussi l'Afrique demande-t-elle que les résultats s'appuient sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice;
- c) Souligne combien il importe de mener des préparatifs nationaux et régionaux solides et par conséquent la nécessité de mobiliser et de fournir des

ressources suffisantes pour le renforcement des capacités, ainsi que d'appuyer les activités nationales et régionales préparatoires à la conférence de même qu'une représentation effective et une participation efficace des petits États insulaires en développement d'Afrique à la conférence;

d) Exhorte le système des Nations Unies à fournir aux petits États insulaires en développement d'Afrique un appui efficace et coordonné en vue des activités préparatoires nationales et régionales et encourage la CEA à intervenir activement dans le processus, en œuvrant en étroite collaboration avec le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales, le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, d'autres organismes des Nations Unies concernés et des organisations intergouvernementales telles que la Commission de l'océan Indien.

Programme de travail concernant des mesures plus larges du progrès venant

- 37. L'Afrique reconnaît depuis longtemps la nécessité de disposer, en complément du produit intérieur brut (PIB), de nouveaux indicateurs de référence pour évaluer les résultats économiques, sociaux et environnementaux de ses économies. Dans ce contexte, la région a lancé un appel pour que soient utilisés les nouveaux indicateurs et l'indicateur du développement humain (IDH) pour mieux comprendre l'état des économies. De plus, l'Afrique considère comme important d'adopter des politiques encourageant l'intégration aux modèles comptables des véritables coûts environnementaux de la production et de la consommation, afin de traiter la cause plutôt que les symptômes de la détérioration et de l'épuisement des ressources environnementales et naturelles.
- 38. En dépit des efforts fournis pour combler les déficits par le biais de plusieurs initiatives régionales, sous-régionales et nationales, les pays africains continuent de souffrir de l'insuffisance de leurs capacités institutionnelles et de la faiblesse de leurs systèmes statistiques. C'est pourquoi l'Afrique se félicite de l'appel lancé à Rio +20 pour que soient adoptées des mesures plus larges du progrès venant en complément du PIB, l'idée étant que les décisions prises reposent sur des informations plus complètes. La région attend avec intérêt le lancement avec succès d'un programme de travail dans ce domaine par la Commission de statistique de l'ONU, agissant en consultation avec les entités compétentes et d'autres organisations intéressées, notamment celles de la région. Cela donnera à l'Afrique l'occasion d'entreprendre une évaluation plus exacte de l'état de ses économies et d'adopter des politiques qui internalisent les coûts sociaux et environnementaux de la croissance afin de mieux étayer les trajectoires du développement durable. À la lumière de ce qui précède, l'Afrique propose ce qui suit :
- a) La Commission africaine de statistique devrait mettre en place dans la région un cadre pour débattre et étayer la position de l'Afrique sur le programme de travail concernant les mesures du progrès venant en complément du PIB. À cet égard, les divers groupes de travail devraient coordonner leurs activités de manière efficace en vue d'assurer l'établissement de liens efficaces les uns avec les autres, ainsi qu'avec les comités concernés de la CEA et la Division de statistique de l'ONU;

- b) La CUA devrait, en collaboration avec la CEA et la BAD, élaborer un cadre de gestion pour la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique en tenant compte de la nécessité d'envisager l'utilisation de données statistiques et d'indicateurs venant en complément du PIB ainsi que d'autres indicateurs économiques issus du Système de comptabilité nationale, de façon à fournir des mesures plus complètes du développement durable;
- c) La CUA, la CEA et la BAD, les autres institutions régionales ainsi que la communauté internationale sont invitées à intensifier leur appui aux pays africains dans le contexte des cadres régionaux et sous-régionaux pertinents, afin de permettre à ces pays de participer efficacement au programme de travail concernant les mesures du progrès venant en complément du PIB;
- d) La Division de statistique de l'ONU devrait veiller à l'établissement de liens efficaces avec les plates-formes régionales compétentes afin de faire en sorte que les priorités et préoccupations spécifiques des régions, de même que les défis et les contraintes auxquels elles sont confrontées soient intégrés dans les débats à l'échelle mondiale.

L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

- 39. L'Afrique salue les déclarations faites à Rio +20 sur l'économie verte, déclarations qui rejoignent ses conceptions. La région réaffirme que l'économie verte n'est qu'un moyen ou une voie permettant de parvenir au développement durable. À cet égard, l'économie verte devrait être ancrée dans les priorités et plans nationaux et ne devrait pas servir de conditionnalité de l'aide et devenir un obstacle au commerce. Des moyens de mise en œuvre adéquats devraient déboucher sur la transition et le stade de développement de la région devrait entrer en ligne de compte.
- 40. L'Afrique a déjà entamé les débats sur l'économie verte, ce dans plusieurs instances régionales. De surcroît, certains pays africains ont adopté des stratégies de promotion de la croissance verte et appliquent une politique de promotion de cette croissance dans des secteurs choisis. Cela étant, compte tenu des préoccupations exprimées en ce qui concerne la transition vers l'économie verte, il est jugé prudent d'adopter une approche par paliers, en privilégiant certains secteurs de l'économie où des investissements ciblés allant de pair avec des mesures d'accompagnement pourraient stimuler une croissance verte inclusive. C'est pour cette raison que plusieurs partenaires de développement parlent maintenant de croissance verte inclusive plutôt que d'économie verte, ce qui peut laisser entendre la nécessité de procéder à des changements radicaux.
- 41. À la lumière de ce qui précède, l'Afrique :
- a) Continuera de débattre l'économie verte et les modèles de croissance verte afin de mieux comprendre leurs répercussions pour la région;
- b) Adoptera une approche par paliers, en s'efforçant tout d'abord de comprendre les défis qui se posent et les perspectives qui s'offrent en ce qui concerne la croissance verte inclusive dans des secteurs choisis de l'économie;

- c) Utilisera l'élan donné par Rio +20 pour catalyser les mesures locales de durabilité et de développement dans le domaine de la croissance verte au service de la réalisation d'une urbanisation durable;
- d) S'emploiera à mettre en place un environnement propice qui renforcera le partenariat avec la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes et permettra aux milieux d'affaires et à l'industrie de contribuer au développement durable, et à faire en sorte que la croissance verte contribue à l'objectif primordial qu'est l'élimination de la pauvreté;
- e) Demande aux pays développés d'honorer rapidement les engagements pris au niveau international concernant la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies et du savoir-faire correspondant à des conditions favorables;
- f) Demande instamment à la communauté internationale de mobiliser des ressources financières additionnelles afin de soutenir les pays africains qui décident d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des plans de croissance verte inclusive qui soient en harmonie avec leurs priorités nationales et leurs stratégies de développement;
- g) La CEA, la CUA, la BAD, le PNUE, le PNUD et les autres partenaires régionaux devraient soutenir les efforts déployés par l'Afrique en vue du développement durable, notamment :
- i) En évaluant les défis qui se posent et les perspectives qui s'offrent dans la poursuite d'une croissance verte inclusive dans le cadre des programmes de développement;
 - ii) En soutenant l'élaboration de politiques et de stratégies de croissance verte inclusive dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté;
 - iii) En créant des mécanismes pour mettre en commun les boîtes à outils et les pratiques optimales dans la mise en application des politiques relatives à l'économie verte ou à la croissance verte et de bons exemples de politiques promouvant une croissance verte inclusive;
 - iv) En mettant au point et appliquant des méthodes pour évaluer les politiques relatives à la croissance verte inclusive.

Domaines thématiques et questions intersectorielles

42. L'Afrique considère les domaines thématiques et les questions intersectorielles figurant dans le document final de Rio +20 comme pertinents dans le cadre du programme de la région en faveur du développement durable. Pour la plupart de ces domaines et questions, la région a élaboré des programmes et des plans d'action. À cet égard, l'Afrique mettra en œuvre les conclusions de Rio +20 dans le contexte des accords régionaux, sous-régionaux et nationaux existants, lesquels pourraient être réexaminés pour prendre en compte lesdites conclusions. L'appui des organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique constituera un moyen efficace d'apporter un appui coordonné à leur mise en œuvre.

- 43. À cet égard, l'Afrique propose que la communauté internationale :
- a) Soutienne la révision ou le renforcement des programmes et plans d'action existants afin d'y incorporer, selon que de besoin, les domaines thématiques et les questions intersectorielles connexes définis dans le Document final de Rio +20;
- b) Aide le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique à mettre en œuvre les plans d'action et les plans de travail de ses divers modules afin de s'assurer que sera apporté, du niveau régional au niveau national, un appui coordonné pour la mise en œuvre des conclusions de Rio +20.

Afrique

- 44. L'Afrique se félicite que Rio +20 ait consacré une section spécifique à la région. Elle salue l'appel lancé par la communauté internationale afin de renforcer le soutien et d'honorer les engagements pour faire progresser le développement durable dans la région, notamment par une mise en œuvre effective du NEPAD. L'Afrique réitère cet appel, de même que celui exhortant les partenaires de développement à appuyer la région dans le renforcement des capacités humaines et des institutions démocratiques, conformément aux priorités nationales, et à poursuivre leurs efforts pour accroître le flux de ressources nouvelles et additionnelles destinées au financement du développement.
- 45. L'Afrique reconnaît que le développement durable a pour fondement la bonne gouvernance et elle a réalisé des avancées importantes en matière de renforcement de la gouvernance politique et économique, de même que de la mise en place d'institutions.
- 46. Afin de renforcer la dynamique amorcée dans la réalisation du développement durable, l'Afrique invite la communauté internationale à :
- a) Soutenir la nouvelle génération de dirigeants en fournissant le financement nécessaire pour l'organisation d'élections crédibles, répondant à la nécessité d'apporter des changements, d'engager des réformes et de dégager de nouvelles perspectives en vue du développement durable;
- b) Renforcer l'appui au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), qui contribue à renforcer la gouvernance dans la région. Une mise en œuvre effective des plans d'action nationaux découlant du processus du MAEP contribuera grandement à améliorer la gouvernance politique, économique et des entreprises dans les pays;
- c) Renforcer la volonté et l'engagement politiques pour permettre aux pays de la région de réaliser les objectifs de développement durable, tels que ceux énoncés dans le NEPAD, et les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les OMD;
- d) Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable assorties de jalons clairs indiquant les résultats obtenus dans chacune des dimensions du développement durable;
- e) Apporter son soutien à la création d'un mécanisme de financement du développement durable pour l'Afrique, afin de permettre une mobilisation de

ressources bien coordonnée et efficace à tous les niveaux pour honorer les engagements relatifs au développement durable dans la région.

Conclusion et voie à suivre

- 47. L'Afrique est profondément encouragée par le fait que le document final de Rio +20 tient largement compte de ses priorités et préoccupations telles qu'elles figurent dans sa Déclaration consensuelle qui a constitué sa position commune pour Rio +20. La région applaudit aussi au fait que Rio +20 a mis en mouvement une série de processus intergouvernementaux essentiels qui détermineront en dernière analyse l'impact de la Conférence sur le programme mondial en faveur du développement. Tous ces processus sont cruciaux pour l'Afrique en ce sens qu'ils traitent de questions qui auront de grandes répercussions pour le programme de la région en faveur du développement durable.
- 48. L'Afrique est prête à prendre une part active à ces processus intergouvernementaux et à faire en sorte que ses priorités et préoccupations soient bien prises en compte dans leurs conclusions. Ces processus sont notamment la création d'une instance politique de haut niveau sur le développement durable, les objectifs de développement durable, les moyens de mise en œuvre (financement, mise au point et transfert de technologies et renforcement des capacités), le programme concernant les mesures larges du progrès venant en complément du PIB et la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.
- 49. L'Afrique s'inspirera du modèle de partenariat suivi dans le processus régional préparatoire à Rio +20 afin de garantir une mise en œuvre efficace des conclusions de la Conférence dans la région. La région ne laissera pas cet élan se perdre et s'engagera dans le processus de mise en œuvre avec encore plus de détermination que pendant la période préparatoire. Ce point est considéré comme crucial car le développement durable n'est pas une option parmi d'autres vers la transformation des économies nationales et des sociétés, mais un défi que la région se doit de relever pour sa survie à long terme. Aussi l'Afrique demande-t-elle à ses partenaires de l'accompagner de façon effective pendant qu'elle met en œuvre les conclusions de Rio +20.
- 50. Le présent document final doit être considéré comme un document évolutif à actualiser en fonction des faits et renseignements nouveaux. À cet égard, la CEA l'actualisera en consultation étroite avec le Bureau de la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, les missions permanentes africaines à Addis-Abeba et le coordonnateur du Groupe africain à New York. Ce sera la contribution collective de l'Afrique à la vingtième session de la Commission du développement durable et aux processus pertinents de l'Assemblée générale sur la suite donnée aux conclusions de Rio +20. Il servira aussi de base à l'élaboration d'un plan d'action sur les conclusions de Rio +20 qui sera préparé et mis en œuvre conjointement par la CUA, la CEA et la BAD, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes et d'autres partenaires aux niveaux régional, sous-régional, national et local.
- 51. La CEA, la CUA et la BAD, en consultation avec le Président de la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable et le coordonnateur du Groupe africain à New York, assureront la coordination et feront

en sorte que le présent document final soit présenté aux instances régionales compétentes, notamment à la vingtième session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et à la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.

Motion de remerciements

- 52. Nous rendons hommage à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et aux autres partenaires pour avoir aidé l'Afrique à préparer de façon appropriée Rio +20 et à y participer efficacement, ainsi que pour la facilitation du suivi et de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence dans la région.
- 53. Nous rendons hommage en outre à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine et au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU pour avoir organisé avec succès la Réunion régionale d'application en vue de la vingtième session de la Commission du développement durable.
- 54. Nous exprimons aussi notre reconnaissance à S. E. M. Lazare Makayat Safouesse, Ambassadeur de la République du Congo près l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique et Président du Bureau de la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, pour l'excellente conduite des débats et leur conclusion fructueuse.
- 55. Enfin, nous exprimons notre profonde gratitude au peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour sa générosité et l'hospitalité chaleureuse dont nous avons bénéficié pendant notre séjour à Addis-Abeba.